



D.2025.06.18.1.1.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 18 Juin 2025

1 –LIGNE C – LIGNE AEROPORT – CONNEXION LIGNE B

1.1 -MARCHES-CONVENTIONS

1.1.5 – Connexion Ligne B : Marché n° CLB 2023 01341 M – Installation des fermetures stations et grilles des zones de service - Secteur CLB : Autorisation de signer le marché subséquent avec la SOCIETE METALLURGIQUE DU FOREZ

L'an deux mille vingt-cinq, le dix huit juin, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (M. Carneiro)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Grass)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe		X (M. Chérubin)	
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Semperboni)	
TERRISSE Jean-Marc			X

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération n° D.2017.07.05.2.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2017.10.04.2.1 du 4 octobre 2017, le Comité Syndical a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie, la réalisation de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.2 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la Déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Connexion Ligne B et a décidé d'en poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2021.12.15.1.1.1 du 15 décembre 2021, le Comité Syndical a approuvé les études d'avant-projet de l'opération Connexion Ligne B et a arrêté la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération Connexion Ligne B à 227 M€ HT (valeur janvier 2017), ainsi que son calendrier de réalisation actualisé, prévoyant une mise en service en septembre 2027.
- Par délibération n° D.2023.02.08.1.1.2 du 8 février 2022, le Comité Syndical a approuvé l'actualisation de l'enveloppe financière de l'opération Connexion Ligne B et l'a arrêté à 249,3 M€ HT (valeur janvier 2017).
- Par délibération n° D.2025.04.02.1.1.6 du 2 avril 2025, le Comité Syndical a autorisé la signature de l'accord-cadre relatif à la fourniture et l'installation des fermetures de stations et grilles des zones de service pour la Ligne C et la Connexion Ligne B avec la SOCIETE METALLURGIQUE DU FOREZ, pour un montant maximum de 4 900 000 € HT.

Dans le prolongement de cet accord cadre, le marché subséquent n°CLB 2023 01341 M a pour objet l'installation des fermetures stations et grilles des zones de service sur la Connexion ligne B.

Plus particulièrement, il s'agit notamment des prestations suivantes :

- études, fabrication, livraison, installation et essai de 4 grilles à vantaux et 1 grille à rouleau
- protection des équipements
- modifications de paramètres API
- habillage inox complémentaire
- maintien en condition opérationnelle.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 02 juin 2025, donné un avis favorable à la passation du marché subséquent Connexion ligne B avec la SOCIETE METALLURGIQUE DU FOREZ pour un montant de 640 905 €HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché subséquent n° CLB 2023 01341 M « Installation des fermetures stations et grilles des zones de service - Secteur CLB » avec la SOCIETE METALLURGIQUE DU FOREZ.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec la SOCIETE METALLURGIQUE DU FOREZ le marché subséquent n° CLB 2023 01341 M concernant l'installation des fermetures stations et grilles des zones de service - Secteur CLB pour un montant de 640 905 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES